



Département de Saône-et-Loire  
Arrondissement d'Autun  
Canton de Saint-Vallier

**SEANCE DU  
22 FEVRIER 2023**

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 22

Convocation : 15/02/2023

**EXTRAIT du Registre des Délibérations  
de la Commune de SAINT-VALLIER**

L'An Deux Mil Vingt Trois, le vingt-deux février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur PHILIBERT Alain, Maire.

**Présents** : PHILIBERT Alain, DUMONT Christophe, GOSSE Danielle, MICHEL Pierre-Philippe, MATRAT Catherine, GERARD Florence, CHAPON Norbert, LUSSIAUD Françoise, LECOEUR Jean-Paul, MEUNIER Daniel, LODDO Monique, LARONDE Jean-Claude, WOZNIAK Edmond, BERGER Guy, DI GIORGIO Anita, BERTHIER Sylvie, IFIRES Carole, BILEK Katia, MEUNIER Alexandra, ULICZNY Irène, DIVERT Pierre.

**Excusés** : HUMBERT Frédérique ayant donné pouvoir à LECOEUR Jean-Paul, SWIATEK David, BEAUDOT Denis, LECLERC Anita, LONAK Sandrine, FRENICHE Rafaël, WITKOWSKI Mathilde, VERMOREL Claude

**Secrétaire de séance** : MICHEL Pierre-Philippe

**Délibération n° DCM 2023-037 :**

**Plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle du Groupe scolaire des Goujons – AAP 2023 DETR/DSIL**

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle du Groupe Scolaire des Goujons (Kergomard), inscrit au PPI 2023,

Considérant l'opportunité qui est offerte à la ville de bénéficier d'un financement de l'Etat au titre de la DETR-DSIL 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité,

APPROUVE le projet ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel HT comme suit :

Coût des travaux :	33 841 €	
AAP 2023 DETR/DSIL sollicité :	11 844 €	soit 35 %
Autofinancement :	21 997 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre de la DETR-DSIL 2023 dans le cadre de la réalisation de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir dans le cadre de cette délibération.

Le Secrétaire  
Pierre-Philippe MICHEL

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Alain PHILIBERT

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

ID : 071-217104868-20230223-DCM2023\_037-DE

